

Lycée Français  
Théodore Monod



## Procès Verbal du Conseil d'Etablissement du mardi 7 octobre 2008

### **Membres présents :**

Le Conseil d'Etablissement a été convoqué par lettre en date du mardi 23 septembre 2008

Présents : 19/19

Votants : 15/15

Le quorum fixé à 10 est atteint.

(Cf. annexe n°1 : liste d'émargement)

### **Ordre du jour :**

- 1/ Procès verbal du Conseil d'Etablissement du 28/05/2008 : *vote*
- 2/ Rentrée 2008 : *information*
- 3/ Modification du tableau d'emploi des recrutés locaux – ajustements rentrée 2008 : *vote*
- 4/ Projet d'Etablissement : *vote*
- 5/ Calendrier des élections : *information*
- 6/ Décision budgétaire Modificative n° 2 : *information*
- 7/ Budget 2009 et frais de scolarité : *avis*
- 8/ Carte des emplois, préparation de l'année scolaire 2009 – 20010 : *vote*
- 9/ La fondation des amis du LFTM : *information*
- 10/ Questions diverses

La Secrétaire de séance,

Le Président,

Sylvie LE BRAS-LESTREMAU

Yvan SCHMITT

Monsieur SCHMITT, président du Conseil d'établissement ouvre la séance du conseil à 18 h.

Il souhaite la bienvenue dans le Conseil d'Etablissement à :

- M. Daniel EKLO, Intendant
- M. Yazid KEMEL, Proviseur-adjoint
- M. Olivier RUE, qui siège au titre de l'ADFE (en remplacement de M. LODS)

Il aborde ensuite le premier point à l'ordre du jour

### **1. Procès-verbal du Conseil d'Etablissement du 28 mai 2008**

Monsieur le Proviseur propose les modifications suivantes :

- point 3 page 4 : le CDI de M. Collin prend date à compter du jour de la pré- rentrée
- point 4 frais de scolarité : l'augmentation des frais de scolarité est de 10%

Le procès verbal est soumis au vote des membres du Conseil d'Etablissement.

Votants	Pour	Contre	Abstention
15	15	0	0

*Le Conseil d'établissement adopte à l'unanimité le procès verbal du CE du 28 mai 2008*

### **2. Rentrée 2008, information**

Mme Le Bras-Lestrémau, Directrice du Primaire indique que la rentrée s'est très bien déroulée, dans une sérénité appréciable, elle exprime sa satisfaction quant au taux de présence des enfants au jour de la rentrée.

Les nouveautés pédagogiques concernent l'entrée en vigueur des nouveaux programmes, l'entrée en vigueur des nouveaux horaires et la mise en place d'une nouvelle organisation pour l'enseignement des langues.

Les nouveaux enseignants accueillis pour cette rentrée sont :

- Mme VANDENBROUCKE (classe de MS/GS)
- Mme DUMESNIL (classe de CMI/CM2)
- Mme FORTIN et Mme VAN LIERDE (enseignement de l'anglais)
- Mme DENIZOT (enseignement de l'arabe)
- Mme ESNAULT (informatique)

M. KEMEL, Proviseur-adjoint, exprime pour le secondaire une satisfaction plus mesurée quant au taux de présence à la rentrée. De trop nombreux élèves se sont présentés avec un ou deux jours de retard. La situation est effectivement meilleure que celle constatée lors des rentrées précédentes, elle peut néanmoins être encore améliorée.

La rentrée est marquée par la mise en place de l'enseignement de l'anglais par groupes de compétences en 3<sup>ème</sup> et en 2<sup>nde</sup> (4 groupes sont ainsi mis en place sur chacun des deux niveaux)

La composition des groupes n'est pas figée, les groupes peuvent évoluer en fonction des compétences travaillées et de l'évolution des élèves.

L'effectif de la 1S est de 31 élèves, de nombreux dédoublements ont été mis en place, ce qui permet de garantir de très bonnes conditions d'enseignement.

Les nouveaux enseignants accueillis pour cette rentrée sont :

- Mme DUBIEF (Espagnol)
- Mme BENDJEDDOU (Lettres Modernes)
- Mme GEWINNER (Lettres Classiques)

### 3. Modification du tableau d'emploi des recrutés locaux ajustement rentrée 2008

Une modification à compter du 07/09/2008 à voter en Histoire géographie :

Le poste de résident occupé par M. DUVAL n'ayant pas été pourvu, les trois autres professeurs se sont répartis l'ensemble des services. Mme CORNU et Mme LE CŒUR-CHEIBANY occupent déjà un emploi à temps plein.

Par contre, Mme BONNET qui n'enseignait que 9h l'année dernière enseigne cette année 21h, je propose donc la création pour une année d'un poste en contrat local en HG.

Cette création n'entraîne pas de charge supplémentaire puisque le poste de résident est fermé à compter du 31 août 2008.

Pour la rentrée 2009-2010, il est prévu de rouvrir le poste de résident de façon à faire entrer dans l'équipe un professeur titulaire.

Le Proviseur demande l'approbation du Conseil d'Etablissement pour cette création de poste

Votants	Pour	Contre	Abstention
15	15	0	0

*Le Conseil d'établissement approuve à l'unanimité la création d'un poste local d'enseignement en Histoire Géographie.*

Monsieur le Proviseur souhaite apporter deux autres modifications pour cette année scolaire pour ce qui concerne la situation des enseignants des disciplines artistiques : Mme Camoin en Arts Plastiques et M. Achek en Education Musicale ont un service hebdomadaire d'enseignement de 12h.

Ils sont actuellement rémunérés en vacations, c'est-à-dire en heures effectives.

M. Achek enseigne pour la 3<sup>ème</sup> année : son activité et son rayonnement sont appréciés et reconnus par tous.

Mme Camoin enseigne pour la 2<sup>ème</sup> année : elle est elle aussi partie prenante de multiples projets.

Monsieur le Proviseur propose la création de contrats locaux, avec une quotité horaire de 12/18<sup>ème</sup>, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009. Le contrat proposé sera un CCD la première année (du 01/01/2009 au 30/06/2009), un CDI l'année suivante à partir du jour de la prérentrée

Ces créations nécessitent l'accord exprès de l'AEFE.

Les représentants des parents et des personnels interviennent pour apporter leur soutien à ce projet et indiquer à quel point il leur paraît important de fidéliser l'engagement très apprécié de ces enseignants.

Monsieur le Proviseur demande l'approbation du Conseil d'Etablissement pour ces créations de poste.

Votants	Pour	Contre	Abstention
15	15	0	0

*Le Conseil d'établissement approuve à l'unanimité la création de deux postes d'enseignement à 12/18<sup>ème</sup> en Arts Plastiques et en Education Musicale.*

### 4. Projet d'établissement

Le nouveau projet d'établissement a été rédigé en tenant compte de toutes les synthèses réalisées durant l'année scolaire 2006-2007, de toutes les remarques émises lors des différentes réunions organisées en 2007-2008, et à partir d'un questionnaire renseigné par les enseignants lors de cette rentrée 2008.

Monsieur le Proviseur présente le projet d'établissement, qui a déjà été validé en Conseil des Maîtres par les enseignants du primaire, et en réunion des enseignants du secondaire.

Le Projet d'Etablissement a été rédigé en apportant des réponses à la question : quels objectifs se fixe l'établissement ?

La communauté éducative attend de cet établissement :

- qu'il place les élèves en situation de réussite scolaire
- qu'il forme des élèves prêts à relever les défis d'un monde en évolution et en interaction
- qu'il forme des citoyens autonomes et responsables

Monsieur le Proviseur et Madame la Directrice du Primaire présentent le projet d'établissement construit en trois axes, chaque axe étant décliné en 4 objectifs, eux-mêmes déclinés en objectifs opérationnels (cf. annexe 2).

Les représentants des parents apportent leur soutien à ce nouveau projet et se proposent d'insister sur quelques points qui s'insèrent tout à fait dans ce projet :

- valoriser la culture de chacun
- mettre en place un mécanisme efficace d'orientation professionnelle
- améliorer l'éducation à la santé
- l'ouverture de l'établissement à l'environnement mauritanien
- la découverte d'un autre monde (voyages ou séjours linguistiques)

L'accueil des nouvelles familles mériterait de faire l'objet d'une prise en charge améliorée, les parents et les élèves proposent de s'y associer. La Direction s'engage à prévoir des réunions d'accueil pour la rentrée de septembre 2009.

Monsieur le Proviseur demande l'approbation du Projet d'Etablissement par le Conseil d'Etablissement

Votants	Pour	Contre	Abstention
14	14	0	0

*Le Projet d'Etablissement est adopté à l'unanimité par le Conseil d'établissement pour les années 2008 à 2012.*

## **5. Calendrier des élections**

Monsieur le Proviseur adjoint présente le calendrier des élections :

Election des représentants des élèves :

- élection des délégués de classe du 12 au 16 octobre
- Conférence des délégués pour l'élection de 3 représentants au CVL et 1 représentant au Conseil d'Etablissement le 19 octobre
- Election de 7 représentants au CVL le 22 octobre

Election des représentants des parents au Conseil d'Ecole et au Conseil d'Etablissement le 16/10

Election des représentants des personnels au Conseil d'Etablissement le 15 octobre

Une nouvelle instance sera mise en place cette année conformément aux directives de l'AEFE, il s'agit du Conseil du Secondaire dont la composition sera établie lors de la réunion du prochain Conseil d'Etablissement.

## **6. Décision Budgétaire Modificative n° 2**

Monsieur l'Intendant présente la DBM n°2 composée de deux points :

- l'intégration d'un don de l'APELF d'un montant de 1 560 000 MRO effectué en juillet 2008. L'achat des six ordinateurs portables a été effectué par une avance sur fonds propres de l'établissement. La DBM permet de régulariser ce jeu d'écritures.
- la régularisation d'une écriture comptable d'un montant de 210 000 MRO.

Monsieur le Proviseur demande au Conseil d'Etablissement d'émettre un avis sur cette DBM n°2

Votants	Pour	Contre	Abstention
14	14	0	0

*Le Conseil d'établissement émet à l'unanimité un avis favorable sur cette DBM n°2*

### **7. Budget 2009 et frais de scolarité**

Monsieur l'Intendant présente le budget 2009 et fait état des contraintes qui ont encadré le travail de préparation.

Au niveau des dépenses :

- le lissage de 2 postes de résidents en 2009, il s'agit de la transformation des postes à coût zéro subsistant à coût établissement (65%). Le lissage des 2 derniers postes à coût zéro est à prévoir pour l'exercice 2010.
- la mise en place à partir de 2009 d'une contribution de 2% sur le chapitre des frais de scolarité. Cette contribution correspond à des charges nouvelles pour l'AEFE (impact du transfert du parc immobilier et suppression de l'exonération de contribution patronale pour pensions dont bénéficiait l'AEFE). Cette contribution de 2% en 2009 sera de 6% en 2010.
- suppression du poste d'expatrié en mathématiques et nécessité de budgétiser la création d'un poste de résident à coût complet
- la prévision d'une inflation de 9% en Mauritanie

Au niveau des recettes ou réduction de charges :

- l'augmentation des frais de scolarité de 10% pour l'année 2009-2010
- l'augmentation des frais de 1<sup>ère</sup> inscription (100 000 MRO) à la rentrée 2009
- l'économie engendrée par la création du poste d'expatrié de CPE faisant fonction de Proviseur adjoint
- le poste de jardinier budgété en 2008 et non créé

Monsieur l'Intendant présente un budget en hausse de 9 % et répond aux différentes questions.

Les représentants des parents et des enseignants s'inquiètent du recul de l'implication financière de l'AEFE et expriment leur attachement au principe qu'ils ont toujours défendu d'un expatrié par discipline.

Monsieur le Proviseur demande au Conseil d'Etablissement d'émettre un avis sur le budget 2009

Votants	Pour	Contre	Abstention
14	14	0	0

*Le Conseil d'établissement émet à l'unanimité un avis favorable sur le budget 2009*

Monsieur le Proviseur précise que des subventions pédagogiques importantes vont être attribuées à l'établissement, en effet l'AEFE a apporté une réponse favorable aux différentes demandes d'Action Pédagogique Pilote :

- subvention de 1 700 euros pour une APP consacrée aux concours littéraires
- subvention de 5 000 euros pour une APP consacrée au partenariat pédagogique développé au primaire
- subvention de 5 500 euros pour une Action Pédagogique Orientation destinée à financer la mission d'orientation de Mme PION (chargée de mission orientation à l'AEFE) du 18 au 22 janvier, ainsi que la réorganisation du pôle orientation du CDI (abonnements, achats de brochures et logiciels).

Ces subventions sont à intégrer dans la DBM n° 2.

### **8. Carte des emplois, préparation de l'année 2009-2010**

**Au niveau du primaire**, le nombre de classes sera inchangé (14) avec une structure pédagogique probablement identique.

L'enseignement de l'anglais et de l'arabe seront susceptibles néanmoins d'évoluer en fonction du bilan que nous pourrons réaliser de l'organisation mise en place cette année.

**Au niveau du secondaire**, Monsieur le Proviseur propose d'étudier la préparation de la rentrée 2009 en deux étapes et présente tout d'abord la prévision d'effectifs pour la rentrée 2009. Celle-ci laisse apparaître une augmentation substantielle des effectifs, en effet les effectifs au secondaire sont de 455 élèves au 07/10/2008, la prévision s'élève à 489 pour la rentrée 2009.

Cette prévision est réaliste car elle repose sur une bonne gestion des flux au collège, la régulation des flux en classe de 2<sup>nde</sup> (par la possibilité de créations de bourses de scolarité par la Fondation) et des effectifs plus importants cette année en 1<sup>ère</sup> (et donc en terminale en 2009-2010).

A partir de cette prévision d'effectifs, Monsieur le Proviseur présente la prévision des besoins en heures d'enseignement pour la rentrée 2009. Le document présenté et commenté explique la répartition et les choix pédagogiques par niveau de classe et par discipline.

Cette prévision de besoins indique une consommation hebdomadaire de 664 heures.

La somme des obligations de services dues par les enseignants constitue un apport en moyens pédagogiques, cet apport est de 596 heures.

Le différentiel de 68 heures entre les besoins et les apports doit être analysé pour chaque matière pour savoir s'il pourra être absorbé en heures supplémentaires ou s'il s'avère nécessaire d'envisager des créations de poste ou la mise en place de vacations supplémentaires.

Il apparaît ainsi que pour l'essentiel des disciplines (anglais, français, mathématiques) les HSA pourront être réparties entre les enseignants. Dans les disciplines avec un seul enseignant, ceux-ci acceptent par nécessité de service de couvrir en HSA la totalité des besoins (technologie, SES).

En Histoire Géographie (besoin de 12h pour 3 professeurs) il conviendra comme l'année dernière de procéder à des vacations complémentaires. La situation est également plus difficile en sciences (différentiel de 6h en Sciences physiques pour 2 professeurs, et de 5,5h en SVT pour 2 professeurs). Il conviendra de vérifier en mai que les professeurs concernés acceptent le volant global d'HSA.

Tout ce travail préparatoire permet d'examiner la carte des emplois pour l'année 2009-2010.

Pour ce qui concerne les **emplois d'expatriés** :

Le Conseil d'Etablissement du 28 mai 2008, a à l'unanimité demandé la création d'un poste d'expatrié en Histoire Géographie. Cette demande ne peut qu'être reformulée au regard de l'absence de titulaire dans cette discipline et de l'impossibilité rencontrée à recruter sur un support de résident pour cette rentrée 2008.

Monsieur le Proviseur demande au Conseil d'Etablissement de se prononcer sur cette demande.

Votants	Pour	Contre	Abstention
13	13	0	0

*Le Conseil d'établissement à l'unanimité demande la création d'un poste d'expatrié en histoire géographie pour la rentrée 2009-2010.*

L'AEFE nous a informé de la suppression du poste d'expatrié en Mathématiques pour la rentrée 2009-2010.

Monsieur le Proviseur indique que dès le début de l'été, il a proposé à l'AEFE d'envisager une continuité du partenariat pédagogique au niveau du secondaire. Le partenariat engagé l'année dernière au niveau du primaire fonctionne très bien et est apprécié par les écoles partenaires, celles-ci ont émis le souhait d'un appui pédagogique également au niveau du secondaire et dans de nombreuses matières.

Monsieur le Proviseur a présenté ce projet et ces perspectives aux enseignants lors de la pré-rentrée, la nécessité de cette continuité a été particulièrement évidente lors du déroulement des examens en juin 2008.

Monsieur le Proviseur propose aux membres du Conseil d'Etablissement de demander la création d'un poste d'expatrié en mathématiques avec une mission de coopération éducative (et donc une décharge) envers les écoles partenaires.

Votants	Pour	Contre	Abstention
13	13	0	0

*Le Conseil d'établissement à l'unanimité demande la création d'un poste d'expatrié en mathématiques pour la rentrée 2009-2010.*

Pour ce qui concerne les **emplois de résidents** :

Le poste de résident en histoire géographie a été fermé au 31/08/2008, Monsieur le Proviseur prévoit (dans l'hypothèse où l'AEFE ne peut répondre favorablement à la demande de création d'un poste d'expatrié) avec l'accord du Conseil d'Etablissement de demander sa réouverture pour la rentrée 2009. Le même taux de remontée de 65% (taux établissement) devrait être maintenu.

Votants	Pour	Contre	Abstention
13	13	0	0

*Le Conseil d'établissement à l'unanimité émet un avis favorable à la réouverture du poste de résident en histoire géographie pour la rentrée 2009-2010 au taux établissement.*

Monsieur le Proviseur demande de mener d'une façon générale une réflexion globale sur la carte des emplois. Il convient de prendre en compte les différentes contraintes budgétaires en terme de recettes et de dépenses et de prendre en compte les demandes d'amélioration de situations personnelles des enseignants afin de tenter de concilier les différents paramètres :

- une augmentation des charges : lissage des postes de résidents, mise en place de la contribution sur frais de scolarité, nécessité de prévoir budgétairement la création d'un poste de résident en mathématiques en remplacement du poste d'expatrié supprimé
- les demandes de résidentialisation des personnels TNR (demandes légitimes, ces demandes sont formulées par M. COLLIN qui effectue sa 2<sup>ème</sup> année et M. GRENIER qui effectue sa 3<sup>ème</sup> année)
- la nécessaire maîtrise de la hausse des frais de scolarité. Ceux-ci évidemment augmenteront tous les ans (inflation, augmentation mécanique de la masse salariale), mais cela ne peut être la seule réponse à l'augmentation des charges.

## IL FAUT DONC TRAVAILLER SUR 3 PISTES

### 1) la recherche d'un financement mixte

Cela passe par la collaboration avec les 2 associations de parents d'élèves pour organiser au mieux l'aide qu'elles peuvent apporter par la prise en charge de certaines activités :

- l'APELF a effectué un don de 1 560 000 MRO pour l'achat de 6 ordinateurs au CDI et prend en charge financièrement à partir de cette rentrée l'inscription automatique de tous les élèves au CCF
- l'ACS apporte son soutien à diverses manifestations et envisage d'effectuer un don pour soutenir le développement des pratiques sportives extra scolaires

Mais surtout la Fondation créée devrait permettre d'apporter une aide financière précieuse (voir point 9 de l'ordre du jour)

### 2) l'augmentation des recettes

- l'augmentation des frais de scolarité (avec peut-être une nouvelle différenciation affinée)
- la gestion des effectifs pour garantir la réalisation des recettes budgétaires supplémentaires
- la réalisation des recettes prévisionnelles (maintien du taux de recouvrement)

### 3) la recherche d'une limitation des dépenses

Par la prise en charge de certaines dépenses : s'agissant des dépenses d'équipement et d'entretien, la Fondation pourra intervenir en soutien

Mais aussi par la limitation de la masse salariale des personnels enseignants, en utilisant au mieux la répartition des postes en support de contrat local et en support de contrat résident.

Puisque toutes les nouvelles créations de postes de résidents se feront à coût complet, il convient d'utiliser au mieux les supports existant à 65%.

Il s'agit évidemment de garder en objectif prioritaire la qualité de l'enseignement et donc de réfléchir en fonction du contexte local, qui est celui pour la plupart des disciplines d'une absence de vivier. Sauf circonstance particulière (de la présence d'un conjoint d'expatrié), il est envisageable de pouvoir recruter en lettres et au niveau du primaire.

Je propose donc pour la rentrée 2009-2010 : de ne pas maintenir le support de résident en lettres sur le poste occupé actuellement par Mme MANDIRAC. Bien qu'ayant obtenu une prolongation de contrat de deux années, Mme MANDIRAC envisage de cesser ses fonctions à la fin de cette année scolaire.

Il est envisageable de recruter sur cette discipline un enseignant de nationalité mauritanienne, qui présenterait toutes les garanties en terme de formation et d'expérience. Le français est la discipline où 6 enseignants interviennent, avec une réelle coordination, des progressions communes, et où il me paraît possible d'intégrer un enseignant non titulaire.



L'autre possibilité réside dans le fait de procéder à un ajustement au niveau des enseignants du primaire. Si il y avait sur Nouakchott, la venue d'un TNR expérimenté, nous pourrions également procéder à un glissement d'un poste, l'essentiel étant toujours de conserver des supports à 65%.

L'ajustement par transfert de discipline des postes de résident permettrait ainsi de procéder à la résidentialisation de M. COLLIN dont l'engagement dans l'établissement est unanimement reconnu et apprécié. Il permettrait d'une façon générale d'être une réponse à des besoins de recrutement.

Monsieur le Proviseur soumettra les propositions de changements de support à l'approbation du Conseil d'Etablissement en mars 2009 mais souhaite déjà recueillir l'avis du Conseil d'Etablissement sur cette orientation

Votants	Pour	Contre	Abstention
13	13	0	0

*Le Conseil d'établissement à l'unanimité émet un avis favorable au principe d'ajustement des postes de résident et au transfert du support résident de lettres vers l'éducation physique et sportive 2009-2010.*

## **9. La Fondation des amis du LFTM**

Le travail réalisé durant l'année scolaire 2007-2008 a consisté avec des parents volontaires à rédiger des statuts en concertation avec un avocat mauritanien, le SCAC et les services juridiques de l'AEFE.

Les statuts ont été validés durant l'été 2008 par le SCAC, l'Ambassade de France et l'AEFE.

Une assemblée générale constitutive a eu lieu le 18 septembre avec les membres du premier Bureau de la Fondation.

La demande aux fins d'autorisation a été déposée auprès du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation qui a autorisé l'existence de la Fondation le 28 septembre.

La dernière étape formelle consiste en l'insertion aux fins de publicité dans le journal officiel de l'annonce de l'autorisation d'exercice de la Fondation.

L'objet social de la Fondation est de collecter auprès des donateurs, des fonds destinés exclusivement à être exclusivement reversés au LFTM.

Ces dons doivent contribuer selon les statuts :

- à tout projet tendant à améliorer la situation matérielle de l'établissement
- à la création d'un fonds pouvant prendre en charge totalement ou partiellement les frais de scolarité d'enfants de nationalité mauritanienne

Pour ce qui concerne le schéma global d'organisation : le fonctionnement de la Fondation s'organise autour d'un Président, d'un Bureau et de l'Assemblée Générale.

Le Bureau est ainsi composé pour les deux premières années de la fondation :

Président : M. SEDENA

Secrétaire : M. KAMIL

Trésorier : M. REILHAC

Le Proviseur en fonction est membre de droit du Bureau.

Le Président représente la Fondation et dispose des pouvoirs les plus étendus pour assurer la conduite de la Fondation dans le cadre de l'objet social.

Le Bureau définit les orientations générales de la Fondation.

L'AG est composée des donateurs, qui à partir d'un montant défini par le Règlement intérieur deviennent membres adhérents (selon le principe d'une voix en AG par membre).

L'AG désigne les membres du Bureau (à l'exception du Proviseur en fonction, membre de droit) pour un mandat de deux ans et approuve le budget de la Fondation.

Le Bureau de la Fondation va très rapidement débiter ses activités.

## 10. Questions diverses des personnels enseignants

- 1) *Question relative aux fontaines à eau de la salle des professeurs et de la cour du primaire qui sont hors d'usage.*

Réponse de M. l'Intendant : La fontaine à eau du primaire est réparée, celle des maternelles n'a pu l'être pour l'instant (suite à un problème de pièce), elle devrait être réparée pour la rentrée de novembre. Un nouveau système de fontaine sera mis en service pour les personnels à la rentrée de novembre.

- 2) *Question relative à la vétusté du parc informatique en salle de technologie et au renouvellement du matériel informatique de cette salle.*

La Direction a conscience de cette nécessité. Le renouvellement du matériel obsolète pourra être réalisé à partir de janvier 2009, il sera notamment procédé à des reprises sur amortissements pour financer ce matériel.

- 3) *Question relative au poste d'expatrié de mathématiques*

la question a été traitée lors du point 8

- 4) *Question relative à la situation des deux enseignants des disciplines artistiques*

la question a été traitée lors du point 3

- 5) *Question relative à la situation des deux enseignants TNR, M Collin et M. Grenier*  
La situation de M. Collin a été évoquée lors du point 8 et devrait donc pouvoir être régularisée pour la rentrée 2009.

La situation de M. Grenier appelle une réponse plus nuancée en raison de son statut d'agrégé en Mathématiques, un poste de résident est susceptible d'être vacant pour la rentrée 2009, dans ce cas, malgré le surcoût, Monsieur le Proviseur émettra un avis favorable au recrutement en CCPLA de M. Grenier s'agissant d'un poste de résident au taux de remontée de 65%.

En revanche, si l'établissement devait être amené à créer un poste de résident de Mathématiques, s'agissant d'un poste à coût complet, Monsieur le Proviseur demandera la création d'un poste de certifié. M. Grenier en raison d'un surcoût trop important pour le budget de l'établissement ne saurait être recruté à l'occasion d'une création de poste.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités et en l'absence d'autre question, Monsieur le Proviseur remercie les participants et clôt la réunion à 22h15.